

Le Lien

LE JOURNAL MUNICIPAL

SAINT-ISMIER

avril / mai 2021 N°60



Budget 2021



petite enfance
La rentrée se prépare

11



Dossier
Budget 2021

12



Hommages
Frank Horst et Jean-Claude
Sergent

22

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTRÉE 2021

Vous avez un enfant né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 ou vous emménagez sur la commune et souhaitez scolariser votre enfant à la rentrée de septembre 2021. Vous pouvez dès à présent effectuer l'inscription auprès du service scolaire. La fiche d'inscription est disponible sur le site Internet de la mairie, rubrique Jeunesse (renseignements auprès du service scolaire : s.scolaire@saint-ismier.fr et par téléphone au 04 76 52 93 69).

DATES DES VACANCES SCOLAIRES

Vacances de printemps : Fin des cours le samedi 10 avril et reprise des cours le lundi 26 avril 2021.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Pont de l'Ascension : les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021.

OUVERTURE DES ACCUEILS DE LOISIRS

Durant les vacances de printemps, le centre de loisirs 3-12 ans et le Local jeunes seront ouverts du lundi au vendredi du 12 au 23 avril 2021.

Les programmes d'activités et les dates des permanences d'inscriptions en ligne seront disponibles courant mars sur le site Internet de la mairie, rubrique Jeunesse (renseignements auprès du service EJS : loisirs.3-12@saint-ismier.fr ou loisirs.ados@saint-ismier.fr et par téléphone au 04 76 52 93 69).

OÙ RAPPORTER UN OBJET TROUVÉ ?

Pour tous les objets trouvés, merci de prendre contact avec l'accueil de la mairie au 04 76 52 52 25 ou avec la police municipale au 04 76 52 93 64. Vous pouvez également passer directement à l'accueil de la mairie pour déposer un objet trouvé.

Tous les objets trouvés sont signalés sur notre page Facebook ou sur notre site internet rubrique police municipale.

ÉTAT CIVIL



Mariages

- > Elena YUNDA et Vincent GUIGOZ
21 nov. 2020
- > Assamatou GUIEBRE et Karim GABE
31 déc. 2020
- > Sandra BRUNET-MANQUAT
et Cédric BARON
9 janv. 2021

RECENSEMENT

Tout jeune Français âgé de 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie de son domicile ou auprès de la mairie de la commune où est situé l'organisme auprès duquel il a fait élection de domicile*.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

*L'élection de domicile permet aux personnes « sans domicile stable » d'avoir une adresse, d'y recevoir du courrier officiel mais également d'accéder à leurs droits et aux prestations. Ces personnes peuvent « élire domicile » auprès du CCAS ou d'une association agréée par le préfet.

Info au 04 76 52 52 25 ou <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

HORAIRES MAIRIE

(Hors confinement)

Accueil de la mairie

Tél. : 04 76 52 52 25

Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (le mardi jusqu'à 19 h).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Sur RDV pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr
Fermeture le mercredi après-midi.

Service « Cadre de vie » (urbanisme - services techniques)

Tél. : 04 76 52 52 33

> Lundi de 14 h à 17 h.

> Mardi matin sur RDV.

> Mercredi matin sur RDV et de 14 h à 17 h.

> Jeudi matin sur RDV.

> Vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Service « Enfance- Jeunesse-Scolaire » (EJS)

Accueil du public (maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf mardi matin et mercredi après-midi sur RDV au 04 76 52 93 69. En période de vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf mercredi après-midi sur RDV.

Service petite enfance « Crèch'ndo »

Ouverture de 7 h 45 à 18 h 30 du lundi au vendredi. Sur RDV au 04 76 52 31 58.

Médiathèque de l'Orangerie

Tél. : 04 76 52 92 76

mediatheque@saint-ismier.fr

www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr (page « Saint-Ismier »).

> Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h et le jeudi matin pendant les petites vacances.

> Mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.

> Samedi de 10 h à 12 h 30.

NUMÉROS D'URGENCE

Gendarmerie de Saint-Ismier :

17 ou 04 76 52 15 45

Police municipale :

04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

Pharmacie de garde :

3237 (appel payant) - www.servigardes.fr

Sapeurs-pompiers : 18

SAMU, médecin et dentiste de garde : 15

Centre antipoison de Lyon :

04 72 11 69 11

Électricité (Enedis) : 09 72 67 50 38

Gaz (GRDF) : 0 800 47 33 33

Eau (SAUR) : 04 57 38 50 09

Assainissement : astreinte d'urgence 7j/7j et 24h/24h de la société Véolia : 04 76 61 39 34.

Relation aux usagers des Eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00.

PERMANENCES

Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent les premiers et derniers mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale du département

Sur la commune de Bernin. Sur RDV au 04 56 58 16 91.

Permanence sociale d'écoute et de conseils pour les personnes âgées

Elle est dédiée aux personnes âgées rencontrant des difficultés dans la recherche d'une aide à domicile, d'une place en maison de retraite...

Elle est destinée également aux aidants, conjoints et enfants des personnes âgées.

Emmanuelle RIVOIRE, consultante en gérontologie reçoit de 10 h à 12 h en mairie de Saint-Ismier, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Permanence «environnement»

Tél. : 04 76 52 52 25

accueil@saint-ismier.fr

> 1er mardi de chaque mois à l'accueil de la mairie de 17h à 19h

SERVICES

Déchetterie

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet. Ouverture 7 j / 7 j de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés). + d'infos : www.le-gresivaudan.fr

Jours de collecte

Collecte des ordures ménagères le lundi (ou le jeudi pour certains quartiers) et des recyclables « Je trie » le mardi. Merci de sortir votre bac la veille au soir. Jours fériés : report systématique de la collecte concernée au mercredi de la semaine en cours.

Objets trouvés

Informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne - Police municipale ».

RÉSEAUX SOCIAUX



Retrouvez toute l'actu de la ville de Saint-Ismier

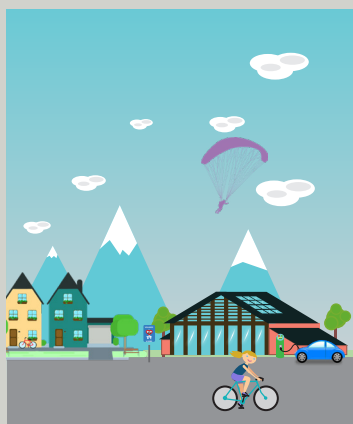
Alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur les fermetures exceptionnelles...

Consulter les infos sur : www.facebook.com/villedesaintismier (il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Facebook pour consulter)

+ d'infos www.saint-ismier.fr

Flashez sur moi!





avril / MAI 2021

N°60

INSTANTS VOLÉS P.04

travaux P.06

Installation d'un PAV P.06

ENEDIS - Modernisation du réseau P.06

Concertation Ribotière P.06

Aménagement chemin des Quartallées P.07

Création d'une aire de jeux P.07

social P.08

Actualités du Centre Communal d'Action Sociale

enfance/jeunesse P.10

Zoom sur... devenir assistant maternel P.10

Crech'ndo, la rentrée se prépare P.11

Une nouvelle adaptation dans les cantines P.11

DOSSIER P.12 > 17

Budget 2021

Culture P.20

Conférence Evrard WENDENBAUM P.20

Giboulivres P.21

hommages P.22

Frank Horst et Jean-Claude Sergent

associations P.23

agenda P.24

édito

«le projet politique pour lequel vous nous avez élus il y a un an commence à décliner ses lignes de force pour révéler tout son sens.»



C'EST ENSEMBLE QUE NOUS CONSTRUIRONS L'AVENIR

« La crise sanitaire qui nous affecte depuis un an est un engrenage pervers qui déploie ses effets progressivement. Elle commence à nous faire admettre que peut-être, il ne s'agit pas d'une parenthèse, mais bien d'un changement d'époque. Dans ce contexte, et la continuité de notre action, le projet politique pour lequel vous nous avez élus il y a un an commence à décliner ses lignes de force pour révéler tout son sens.

D'abord, par une maîtrise de la fiscalité locale :

La commune reste très peu endettée et peut donc faire appel à l'emprunt pour financer des projets d'envergure. Ainsi, le budget 2021 voté à l'unanimité, n'appellera pas d'augmentation des taux des taxes communales. Il ouvre par ailleurs un plan pluriannuel d'investissements qui s'inscrit dans une démarche vertueuse en termes de lutte contre le changement climatique, de prise en compte de la nécessaire transition énergétique et protection de la biodiversité.

Il permet d'engager le rafraîchissement et la végétalisation des cours d'écoles d'envisager l'isolation thermique des bâtiments, tout comme la rénovation très attendue de la salle des fêtes du Rozat.

Ensuite, en offrant aux enfants de meilleures conditions d'apprentissage : L'école développe l'exercice de la raison, les capacités de réflexion et l'ouverture d'esprit qui caractérisent un être libre. C'est pourquoi, au-delà de l'équipement numérique, une part importante du budget 2021 est consacrée aux conditions matérielles de l'apprentissage en termes de confort, aussi bien pour le secteur scolaire et périscolaire que celui de la petite enfance.

Enfin, en engageant la révision du Plan Local d'Urbanisme :

Celui-ci doit évoluer afin d'offrir l'opportunité à notre commune de renforcer la maîtrise de son avenir, accompagner les mutations du tissu urbain ainsi que les transformations économiques, sociales et environnementales.

En valorisant notre cadre de vie, il devra prendre en compte le Plan Climat Air Energie Territoriale approuvé par Le Grésivaudan ainsi que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en cours d'élaboration.

A travers la concertation mise en place, les Ismériens auront la possibilité de participer à la démarche. Ainsi, c'est ensemble que nous construisons l'avenir de notre village, ce lieu où nous pouvons nous confronter à l'altérité.

Henri Baile
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication : Henri BAILE. Rédactrice en chef : Françoise VIDEAU. Chargée de ce numéro : Mélanie FABRE. Mise en page : Mélanie FABRE. Photos : mairie de Saint-Ismier / Pixabay/ Freepik/ X-Droits réservés. Impression : Imprimerie Notre-Dame (80 rue Vaucanson, 38330 Montbonnot). Journal imprimé avec des encres végétales. Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N°ISSN : 07616066. Hôtel de ville, Le Clos Faure, 38330 Saint-Ismier - Tél.: 04 76 52 52 25 - Fax: 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr - www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.



CRECH'NDO

Ben oui, vous croyez
quoi ? Chez les bébés
on sait nager !



J'en prendrais bien
encore une petite
cuillère !

Le petit train de
crech'ndo...en route
vers le pays imaginaire

Accueil des grands à
la médiathèque



VACANCES SCOLAIRES D'HIVER AU LOCAL JEUNES...

atelier patisserie



SORTIE motoneige



SORTIES AIRBOARD et
canirando



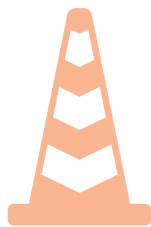
...ET AU CENTRE DE LOISIRS

cabaret



semaine egyptienne





INSTALLATION D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE – PARKING DU ROZAT

De plus en plus de communes françaises adoptent le principe de collecte des ordures ménagères et emballages recyclables via des PAV = Points d'Apport Volontaire. Leur installation répond généralement à un double objectif : améliorer le cadre de vie des habitants (en supprimant les bacs restant à demeure sur la voie publique) et libérer des emplacements pour le stationnement des véhicules. C'est dans ce contexte, et afin de résoudre les problèmes d'hygiène et d'esthétique engendrés par les nombreux bacs à roulette utilisés par la maison de retraite du Rozat et placés devant leurs fenêtres, qu'il avait été prévu au budget 2020 de les remplacer par des PAV enterrés. Grâce aux subventions que la communauté de communes accorde pour

de telles opérations à la suite de la concertation engagée avec les riverains, ce PAV permettra en outre de supprimer les bacs individuels des habitants de la Fontaine Amélie. Ce point de proximité permettra ainsi un meilleur tri des déchets, une accessibilité des bacs 7j/7 mais aussi une optimisation des ressources.

Les travaux ont débuté mi-janvier et ont permis d'installer cinq colonnes enterrées qui devraient rapidement être complétées par un composteur collectif.

Concertation RIBOTIÈRE

DANS QUELQUES MOIS, AU SECOND SEMESTRE 2021, LE CHEMIN DE RIBOTIÈRE DEVRAIT FAIRE PEAU NEUVE.

À la suite des travaux déjà réalisés sur de nombreuses autres voiries communales ces dernières années, c'est au chemin de Ribotière de bénéficier de l'enfouissement des réseaux.

Tout ce qui est aérien (câbles électriques et téléphoniques) ainsi que toute l'infrastructure qui les supporte (les poteaux bois et béton) devraient disparaître : les câbles seront enterrés.

Cette opération, financée en partie par la communauté de communes, nécessitera bien évidemment des travaux lourds et onéreux qui ne seront pas sans conséquence notamment sur la circulation automobile : nous en communiquerons largement le détail dès que les entreprises concernées nous en auront informés.

La municipalité compte par ailleurs profiter de cette année 2021 pour préparer l'étape suivante : après ces lourds travaux d'enfouissement, il sera temps de penser au réaménagement afin de rendre le chemin plus accueillant et sécurisé, notamment pour les piétons.

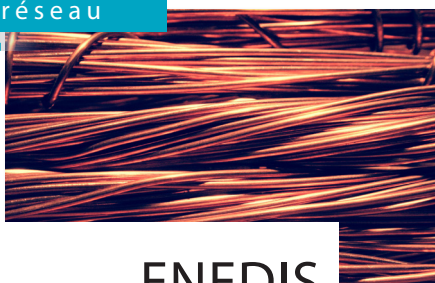
Un bureau d'étude a dorénavant et déjà été missionné pour nous accompagner dans cette tâche.

Dans un premier temps, il va analyser la situation, prendre en compte nos objectifs (apaiser la circulation, et donner une place aux piétons) et nous faire différentes propositions d'aménagement.

La commune débutera alors (au second semestre 2021 et en fonction des conditions sanitaires) la concertation avec les riverains afin de partager le projet d'aménagement.

Ces travaux qui impacteront à nouveau la circulation, sont programmés pour le premier semestre 2022.

réseau



ENEDIS

MODERNISATION DU RÉSEAU

La modernisation du réseau électrique de la commune a été engagée par ENEDIS en fin d'année 2020, les travaux consistant à la rénovation de 6,3 km de câble haute tension souterrain ancienne génération, afin d'améliorer la fiabilité et la qualité de l'alimentation électrique.

Les travaux ont été programmés par ENEDIS entre décembre 2020 et juillet 2021. Ils ont généré et généreront de forts impacts au quotidien (rues barrées ou alternats, au moins en journée) sur toutes les voiries communales touchées.

Ces travaux obligatoires s'imposant à la commune, celle-ci a œuvré afin de permettre une coordination maximale entre les contraintes de votre quotidien et les différents services publics à maintenir.

Il est à noter que le chemin du Crêt de Chaumes sera doublement impacté puisque la communauté de communes réalisera des travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable dans le même temps afin de réduire au maximum les temps de perturbation.

Les travaux sur le Crêt de Chaume sont programmés à compter du 8 mars pour une durée d'environ 4 mois, sous réserve d'investigations complémentaires.

L'ensemble des services publics seront modifiés en conséquence et assurés (notamment la collecte des ordures ménagères).

Des bacs seront placés à l'intersection du chemin de la Tour d'Arces et du chemin de Crêt de Chaume et également à l'intersection du chemin du Crêt de Chaume et du chemin des Civets.

La ligne de bus scolaire sera déviée, les arrêts de bus des Millets et chemin des Bouts seront supprimés temporairement.

Soyez assurés de l'implication de l'équipe municipale et de ses services afin de limiter les nuisances et d'être au contact des gestionnaires et entreprises.



Aménagement

CHEMIN DES QUARTALLÉES

En ce début d'année 2021, diverses expérimentations (sens unique descendant puis montant, et remplacement du feu par un stop) ont impacté la circulation automobile sur le bas du chemin des Quartallées. Ces tests et mesures se placent dans la perspective de travaux lourds qui devraient débiter dès la fin du printemps avec la réfection de la structure porteuse du pont de la RD 1090 situé au-dessus du torrent de Larguil, torrent qui borde la partie basse du chemin des Quartallées.

Via une convention partenariale signée en 2019, la commune s'est, en effet, étroitement associée au Département de l'Isère afin d'étudier la possibilité de mutualiser les travaux que ce dernier compte mener sur le pont à compter de juin 2021. Par ailleurs, la commune étudie la possibilité d'effectuer des travaux complémentaires consistant à renforcer le mur de soutènement situé juste en amont du pont (indiquant des signes de faiblesse), et à améliorer la sécurité des piétons qui empruntent le bas du chemin des Quartallées.

Les tests et expérimentations menés ces dernières semaines (comptages et vitesse avant / après, avis des riverains), permettront à la commune de se positionner et de lancer si besoin est (pour le sens unique éventuel) une phase de concertation avec les riverains.



jeunesse

Complexe sportif François-Régis Bériot

CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX

À l'automne 2015, l'équipe municipale avait procédé à l'installation d'une aire de jeux pour enfants dans le parc de la mairie, comprenant cinq structures en bois (parcours suspendu, chalet éveil, jeux de cascade et de chantier). Après 5 ans d'utilisation, la réussite de ce projet et l'évolution démographique de la commune ont naturellement conduit la municipalité à proposer une nouvelle offre de jeux.

Un nouvel espace de jeux dédiés aux jeunes et enfants a donc vu le jour sur les terrains communaux du complexe François Régis Bériot, et ce en raison de la proximité d'ensembles immobiliers comprenant des logements sociaux, et afin de compléter l'offre autour du Skate Parc et du Street Work Out déjà présents.

Il est en accès libre et, pour rappel, la surveillance des enfants est placée sous la responsabilité des adultes. Afin de préserver la tranquillité publique, des horaires d'utilisation sont aussi à respecter à cet emplacement. Pour cette réalisation, la municipalité a sollicité les aides de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Cette nouvelle aire de jeux a été conçue dans le même esprit que celui du parc de la Mairie et propose des installations en bois : structures multi-activités, parcours d'agilité, chalet d'activités et une tyrolienne de plus de 30m. L'offre proposée s'étageant de 3 à 12 ans.



canicule



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais

PLAN CANICULE, le registre communal est ouvert

Chaque année, la mairie met en place une procédure d'inscription volontaire sur le registre communal pour le Plan Canicule, à destination des personnes âgées, fragiles ou isolées.

Le plan Canicule c'est quoi ?

Le Plan Canicule, activé du 1er juin au 15 septembre, est destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Ce plan prévoit quatre niveaux d'alerte, coordonnés avec les niveaux

de vigilance météorologique. Les niveaux 3 et 4 déclenchent le suivi téléphonique d'urgence. Le niveau 3 est atteint lorsque la température nocturne ne descend pas sous 24°C et lorsque la température diurne atteint 35°C. Le niveau 4 correspond à une canicule exceptionnelle, intense et durable, entraînant sécheresse, pénurie d'eau potable, saturation des hôpitaux ou pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, travail aménagé ou arrêt d'activités...). Une cellule interministérielle de crise (CIC) est alors activée. La vigilance météorologique est rouge. Elle n'a encore jamais été activée.

En cas d'urgence canicule (niveaux 3 & 4), décrétée par le préfet de l'Isère, les personnes inscrites seront contactées par les services de la mairie, pour s'assurer de leur bonne santé, ou pour leur rappeler les gestes et les bons réflexes à adopter.

d Si vous êtes loin de votre famille pendant la période estivale,
d Si votre logement ne vous permet pas d'avoir accès à une pièce préservée par la température,
d Si votre quotidien de vie vous empêche d'appliquer les gestes recommandés et que vous vous sentez vulnérable
Vous pouvez être concerné(e).

Qui peut s'inscrire ?

L'inscription peut se faire à la demande de la personne elle-même ou à la demande d'un tiers avec l'accord de celle-ci.

Comment s'inscrire ?

Toutes les personnes à qui s'adresse le plan Canicule seront contactées par courrier par la mairie courant mars : si elles remplissent les critères énoncés ci-dessus, elles feront parvenir leur formulaire d'inscription à la mairie soit par courrier, soit en le déposant à l'accueil.

solidarite



VOISINS solidaires

C'est en 2016 que la commune de Saint-Ismier, après avoir institué le dispositif national « Voisins vigilants » a choisi d'élargir ce dispositif pour créer un véritable outil de solidarité : le DISPOSITIF VOISINS SOLIDAIRES.

De même que le « Voisin vigilant » a un œil sur les propriétés avoisinantes, « le Voisin solidaire » est attentif aux personnes qu'il sait « fragiles » et qui sont volontaires pour participer au dispositif. Il permet ainsi de compléter les solidarités de voisinage qui peuvent exister naturellement et de mailler plus finement la commune.

Ce dispositif comprend pour l'instant 11 membres qui se sont réunis en décembre dernier afin de participer à une rencontre avec Monsieur Denis LANDRY, formateur du CLABH (Comité de Liaison des Associations de Bénévoles à l'Hôpital). Psychologue et formateur en gérontologie, il a pu proposer une formation « Développer ses capacités d'écoute dans son bénévolat ». Ce temps de rencontre a permis aussi à chacun des « voisins » d'échanger sur ses souhaits, la nature de son engagement, ou, tout simplement, de se retrouver avec d'autres après 2 confinements cette même année.

Une autre formation de 3 jours répartie en 2 temps sera à nouveau organisée en avril, toujours conduite par Denis Landry dont l'investissement profondément bienveillant est précieux. La commune apprécie de pouvoir s'appuyer sur ce dispositif pour assurer plus de solidarité entre les habitants.

d Pour rejoindre l'équipe de bénévoles du « Dispositif Voisins solidaires » contacter le CCAS au 04 76 52 52 25

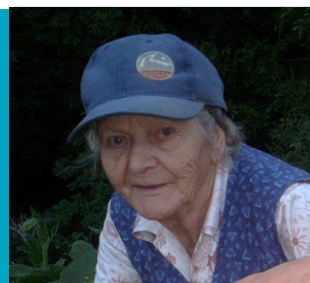
CCAS

PERMANENCE SOCIALE
D'ÉCOUTE ET DE CONSEILS
POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Elle est édiée aux personnes âgées rencontrant des difficultés dans la recherche d'une aide à domicile, d'une place en maison de retraite etc. Elle est destinée également aux aidants, conjoints et enfants des personnes âgées.

Madame Emmanuelle RIVOIRE, consultante en gérontologie tiendra sa permanence en mairie mardi 13 avril 2021, de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous au 04 76 52 52 25.

Le 7 mars, Marie Sandor a eu 100 ans !



Née en 1921 en Hongrie, elle est arrivée en 1930 en France où elle a exercé la profession de couturière, première main chez Balmain.

Elle fut ensuite appelée par une autre vocation et est devenue aide-soi-

gnante à Lyon et Paris puis à la Bâtie.

Marie Sandor a eu deux enfants, Jacqueline et Jean-Jacques de son mari Jean Levasseur.

En 1960, elle s'est installée à Saint-Ismier. Elle y vit une retraite heureuse auprès des siens et de ses voisins entre Semaises et Charvinière où elle partage volontiers son potager.

Lundi 8 mars, le maire de la commune, s'est rendu au domicile de la centenaire pour lui témoigner toute son amitié.

seniors

COMME À LA MAISON

Seul et unique établissement du genre sur le territoire, l'accueil de jour Belle Vallée à Froges ouvrira ses portes début mai.

9 places journalières disponibles, à raison de 1 à 3 fois par semaine et par personne, du lundi au vendredi (hors jour férié), de 9h30 à 16h30 : voilà pour la capacité et les modalités d'accueil. Côté public, l'accueil de jour sera ouvert aux personnes souffrant de troubles neurodégénératifs de type Alzheimer et/ou troubles apparentés.

L'idée : se sentir comme à la maison ! C'est dans cet esprit qu'ont été conçus le bâtiment et les aménagements intérieurs qui dégagent une ambiance chaleureuse. Après un temps convivial à l'arrivée des personnes âgées, la matinée se déroulera au rythme d'activités thérapeutiques : stimulation sensorielle, cognitive, ateliers mémoire... Tout sera organisé pour maintenir et stimuler l'autonomie. À midi le repas sera pris en commun avec le personnel. Chacun participera, mettra la table puis la débarrassera. La personne accueillie est pleinement actrice de la vie quotidienne au sein de l'établissement. Après un petit temps calme, l'après-midi se déroulera lui aussi au rythme d'activités diverses. Construit à proximité immédiate de l'EHPAD Belle Vallée,

tout a été pensé pour favoriser les interactions avec les personnes accueillies. Aux beaux jours, tous pourront se retrouver pour profiter des espaces extérieurs aménagés et du jardin thérapeutique conçu pour multiplier les interactions avec la nature.

L'accueil de jour s'inscrit pleinement dans un projet d'accompagnement au maintien à domicile des personnes âgées. Il permet de rompre l'isolement en créant du lien social et en rythmant la semaine. La personne accueillie gagne aussi en autonomie et en estime de soi. C'est également une véritable bouffée d'oxygène pour les aidants qui peuvent ainsi s'accorder un peu de temps, tout en sachant que la personne dont ils s'occupent est entre de bonnes mains.

Une équipe dédiée, composée d'un responsable, de deux aides-soignantes et d'un agent de service d'hébergement fera vivre l'établissement au quotidien. Des personnels

de l'EHPAD seront également formés aux particularités de l'accueil de jour afin de pouvoir prendre le relais si nécessaire. Une animatrice et une psychologue interviendront ponctuellement auprès des accueillis mais aussi de leur famille qui en éprouverait le besoin.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION ?

Les dossiers de demande sont à déposer sur www.trajectoire.santera.fr

Une commission d'admission se chargera de les examiner et une visite de pré-admission sera organisée. L'admission à l'accueil de jour est assortie d'une période d'essai d'un mois. L'équipe encadrante et les aidants pourront ainsi s'assurer que cette démarche a du sens pour l'accueilli et que le mode de fonctionnement lui convient.



L'AFFICHE DESTINÉE AUX PARENTS

ALLO FAMILLES ISÈRE

un dispositif d'écoute et de conseils pour les parents et les jeunes

En cette période toute particulière pour les familles, le Département de l'Isère a mis en place un numéro vert gratuit pour les parents, les adolescents, les enfants, et les personnes isolées.

Ce dispositif d'écoute et de conseil ANONYME et GRATUIT est ouvert, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

La crise sanitaire à laquelle sont soumis parents, adolescents et enfants, ont des impacts émotionnels et psychologiques, qui peuvent parfois conduire à des tensions, à un

épuisement, un repli sur soi, des burn out parentaux, voire même à des violences intra-familiales...

S'il s'adresse prioritairement aux parents ayant des questionnements dans leur vie quotidienne avec leurs enfants, ce dispositif répond également aux interrogations et aux attentes des femmes enceintes, des adolescents et des enfants nécessitant un soutien.

Depuis le début de l'année 2021, il est étendu également aux personnes isolées.



ram



ZOOM SUR... DEVENIR ASSISTANT MATERNEL : UN MÉTIER, UNE PASSION...

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance formé et agréé par le Conseil Départemental, sous la responsabilité des services de la PMI qui exerce un métier à forte dimension humaine, accompagné et soutenu par les Relais Assistants Maternels.

L'assistant maternel accueille à son domicile des jeunes enfants. Il accompagne l'enfant dans son développement et son éveil en collaboration avec les parents.

Il doit disposer de grandes qualités : disponibilité, écoute, patience, créativité, responsabilité, autonomie, discrétion et réserve professionnelle...

Le département favorise le développement du métier d'assistant maternel et reconnaît son rôle essentiel en prenant en charge l'agrément, la formation et le suivi.

Pour plus d'information :

<https://www.le-gresivaudan.fr/47-relais-assistants-maternels.htm>

Si ce métier vous intéresse, vous pouvez contacter l'animatrice du RAM.

d Les Relais Assistants Maternels du Grésivaudan accompagnent les assistants maternels, les gardes à domicile et les parents pour un accueil individuel de qualité. La commune de Saint-Ismier dispose d'un RAM : les Grési'Mômes.

d Le RAM est au service des parents et assure des permanences physiques et téléphoniques pour renseigner les

parents sur le mode d'accueil qui convient à leurs besoins et à leur enfant. C'est un espace d'écoute, d'information et d'accompagnement à la parentalité.

d Le RAM propose aux enfants un lieu de découverte et d'exploration, des moments de rencontre et de partage dans un espace adapté à la petite enfance.

d Enfin le RAM accompagne les assistants maternels et les gardes à domicile dans l'exercice de leurs missions en organisant des temps d'animation pour permettre de partager leurs expériences et enrichir leur pratique.

d Le RAM Les Grési'Mômes propose des temps collectifs en direction des enfants accompagnés de leur assistant maternel ou garde à domicile, sur inscription préalable auprès du RAM, le mardi matin en semaine impaire et le jeudi matin. Ces temps collectifs se déroulent au centre de loisirs de l'école maternelle Clos Marchand.

PERMANENCES RAM

Actuellement les permanences se tiennent uniquement par téléphone auprès d'Audrey Battarel au 07 78 41 77 89 ou par mail ram.lesgresimomessecteur2@le-gresivaudan.fr

d Mardi (semaine paire) :
8h15 à 12h- 12h45 à 16h
d Jeudi : 12h45 à 16h
d Vendredi : 8h30-12h



LA RENTRÉE 2021 se prépare

Les 79 enfants de Crech'ndo (15 bébés, 30 moyens et 34 grands), continuent leur petit chemin de découverte en découverte, au sein de la structure. Pour améliorer le confort et la sécurité de tous, des travaux sont prévus cette année : 2 nouvelles portes extérieures et des stores électriques pour tout le bâtiment principal.

Pour la rentrée de 2021 nos « grands » rejoindront les bancs de l'école, les 30 « moyens » actuels descendront donc d'un étage pour intégrer l'unité des grands. Très peu de places seront alors disponibles pour accueillir de nouveaux arrivants nés en 2019.

Les 15 bébés passeront dans l'unité des « moyens », leur nombre restreint permettra la venue de nouveaux enfants nés en 2020.

La section des « bébés », quant à elle, ouvrira ses portes à des tout-petits nés en 2021.

En pratique, les parents ayant confirmé la préinscription de leur enfant, recevront rapidement de la commission d'attribution des places de mars 2021, la décision les concer-



nant : admission ou liste d'attente. Les familles dont l'enfant est en liste d'attente doivent garder à l'esprit que des alternatives sont possibles et entreprendre des démarches pour assurer la garde de leur bambin à la rentrée.

Fin janvier et début février, deux sessions de recyclage secourisme (SST) au sein de la structure ont permis à 20 agents de Crech'ndo de remettre à jour leurs connaissances en gestes d'urgence.



Une nouvelle adaptation de l'organisation dans les cantines des écoles

Suite aux dernières évolutions du protocole sanitaire communiquées au mois de février, pour réussir à respecter une distanciation de 2 mètres entre les classes et faire manger les enfants avec de l'espace entre eux lorsque cela est possible, de nouvelles adaptations ont été réalisées.

Les espaces de repas des enfants d'élémentaire permettant l'accueil de seulement 2 classes simultanément par service, une à deux classes par école sont en repas pique-nique en alternance avec des repas chauds en cantine.



+ D'ÉCART ENTRE LES TABLES



TOUS LES ENFANTS ACCUEILLIS



SOUPLESSE D'INSCRIPTION CONSERVÉE

TOUTE L'INFORMATION POUR LES PLUS JEUNES EN 2 CLICS

L'espace de www.saint-ismier.fr dédié aux plus jeunes a été entièrement réorganisé afin de permettre un accès plus rapide à l'information. Cet espace est désormais scindé en 5 parties :

- d Petite enfance
- d Écoles et services périscolaires
- d Centres de loisirs
- d Local jeunes
- d Action jeunes.

Projets d'investissement du débat d'orientation

BUDGET GLOBAL : 1,5M €



Investissements issus de la programmation budgétaire

2021



© : macrovector/freepik



urbanisme



SAINT-ISMIER RÉVISE SON PLU

RÉVISION DU PLU CALENDRIER

1^{ER} SEMESTRE

Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement (EIE)
d Mise en évidence des forces et faiblesses, identification des enjeux du territoire

17 DÉCEMBRE 2020
Délibération prescrivant la révision du PLU et fixant les modalités de concertation

2021

AUTOMNE / HIVER
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
d Identification des axes prioritaires d'aménagement et de développement du projet de territoire

1^{ER} SEMESTRE

Zonage et règlement d'Traduction du projet, identification des zones d'urbanisation et des règles de construction
Orientations d'Aménagement et de Programmation (AOP)

2022

ARRÊT DU PROJET

2023

1^{ER} SEMESTRE
Délibération arrêtant le projet de PLU.
Bilan de la concertation d Travail avec les personnes publiques associées, enquête publique, ajustement éventuel du projet

HIVER 2023 / DÉBUT 2024
Approbation et mise en vigueur du nouveau PLU

APPROBATION
NOUVEAU PPLU

POURQUOI UN NOUVEAU PLU ?

NOUVEAU CONTEXTE - NOUVEL OUTIL

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune en vigueur date de 2012.

Les évolutions climatiques, énergétiques et de société, les nouvelles dispositions en matière de mobilités et de logement, ainsi que les nombreuses évolutions législatives en faveur du développement durable* ont amené la nouvelle équipe municipale à vouloir renouveler le document.

Le PLU a fait l'objet de 4 modifications lors de la mandature précédente mais elles n'ont pas été suffisantes pour atteindre pleinement les objectifs fixés.

Le moment est donc venu de le réviser globalement ce qui permettra de construire un nouveau cadre pour mieux anticiper et maîtriser les mutations du tissu urbain ainsi que les transformations économiques, sociales et environnementales.

A l'échelle de l'agglomération, et au-delà, d'autres démarches sont d'ores et déjà engagées pour élaborer et planifier le développement futur : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacement Urbain (PDU). Le nouveau PLU devra être compatible avec ces documents et cohérent avec le contexte supra-communal.

REPENSER L'URBANISATION AU TRAVERS DE L'ENVIRONNEMENT : ENTRE ÉQUILIBRE ET PROXIMITÉ

Le PLU révisé intégrera plus fortement les enjeux du développement durable. Afin de maintenir l'équilibre entre les zones urbanisées et non urbanisées, la commune doit préciser voire repenser l'affectation des sols tout en déterminant les secteurs à développer et ceux à préserver.

Il est donc nécessaire d'adapter le nouveau document aux premiers enjeux identifiés lors de la pres-

Pour lequel une mission a été créée et un cabinet recruté

description de la **révision générale du PLU en Conseil Communal du 17 décembre 2020** :

d Protection et mise en valeur du cadre de vie : espaces naturels, patrimoine, économie locale, paysages de la commune ;

d Gestion économe de l'espace privilégiant la conservation de périmètres d'attente et le développement de plusieurs dents creuses ;

d Préservation de la biodiversité et diminution de l'artificialisation des sols, au travers notamment des zones humides, et intégration de Trames Vertes et Bleues (TVB) ;

d Développement de nouvelles formes urbaines et d'outils permettant des aménagements d'ensemble cohérents, mixtes, et une insertion harmonieuse du bâti dans l'environnement ;

d « Sanctuarisation » des espaces agricoles productifs par la reconquête des fonciers en friche ;

d Développement et rééquilibrage territorial d'une offre de logements accessible et adaptée au plus grand nombre : logements sociaux, accueil de jeunes couples et de familles sur la commune... ;

d Mise à disposition d'équipements publics, d'infrastructures et de mobilités adaptés aux besoins et à leurs évolutions...

Les objectifs énoncés ci-dessus permettront à Saint-Ismier de réussir un accroissement modéré de sa population grâce à un développement par-

tagé et harmonieux de la commune, permettant de préserver un cadre de vie de qualité.

UNE PROCÉDURE ET UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

Le PLU est un outil très réglementé qui détermine l'usage des sols sur tout le territoire : zones à vocation urbaine (U), à urbaniser (AU), agricole (A) ou naturelle (N). Chaque zone est associée à un règlement spécifique qui définit les droits à construire s'appliquant à l'ensemble des parcelles situées dans la zone, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent y être édifiées. C'est sur la base de ces règles que sont accordés ou refusés les permis de construire, de démolir et d'aménager, ainsi que les déclarations préalables de travaux.

La révision générale du PLU, apparentée à la procédure d'élaboration du document de planification de l'urbanisme au niveau communal, requiert des compétences multiples et pointues en urbanisme bien entendu, mais aussi en environnement et concertation. La commune s'est donc attaché les services d'un cabinet d'études spécialisé dans ce type de procédure de révision.

CONCERTATION ÉTENDUE, RÉFLEXION PARTAGÉE

Pour partager ce projet visant à dessiner le futur visage de notre commune, plusieurs réunions publiques, des temps d'information et d'échange et des ateliers thématiques seront organisés** à chaque étape importante.

Un site dédié a été créé pour inscrire toute remarque ou doléance à l'égard de cette révision du PLU communal. Un registre papier est également disponible à l'accueil de la Mairie, aux heures d'ouverture habituelles.

Une communication régulière dans le journal municipal « Le Lien », ou bien encore sur le site Internet de la ville et les supports d'informations présents sur la commune sera effectuée.

Tous ces supports de communication et temps de rencontre vous permettront de participer, mais aussi de suivre et de mieux appréhender les enjeux et de comprendre les choix qui seront réalisés.

Cette réflexion partagée se fera avec l'ensemble des acteurs de ce nouveau projet de territoire : élus, professionnels de l'urbanisme, personnes publiques concernées... mais surtout avec vous, Ismériens !

* loi « Engagement National pour l'environnement dit Grenelle II, loi ALUR « Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové » ...

** L'organisation de cette concertation nécessitera de poursuivre la mise en œuvre des modalités permettant de respecter les consignes sanitaires édictées par le gouvernement (gestes barrières, capacité d'accueil des locaux recevant du public...) en vue de prévenir le risque de propagation de la Covid-19.

VOS AVIS ET REMARQUES NOUS INTÉRESSENT

N'hésitez pas à nous en faire part, pendant toute la durée de la révision du PLU à l'adresse suivante :

revisionplu-saint-ismier.fr

Ou par courrier à :

M. le Maire
Le Clos Faure
38330 SAINT-ISMIER



enfance-jeunesse-scolaire



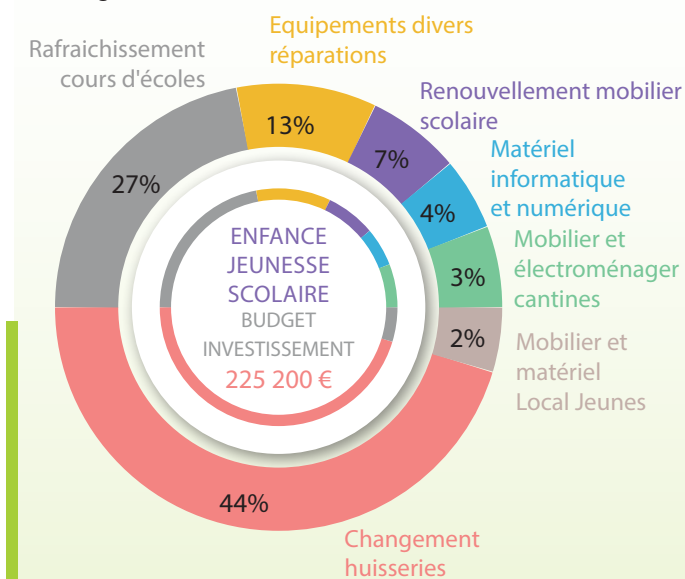
LE NOUVEL ENJEU du changement climatique

Avec le budget 2021, le conseil municipal poursuit son soutien important pour les écoles et la jeunesse, tant au niveau du fonctionnement que des investissements en termes de locaux.

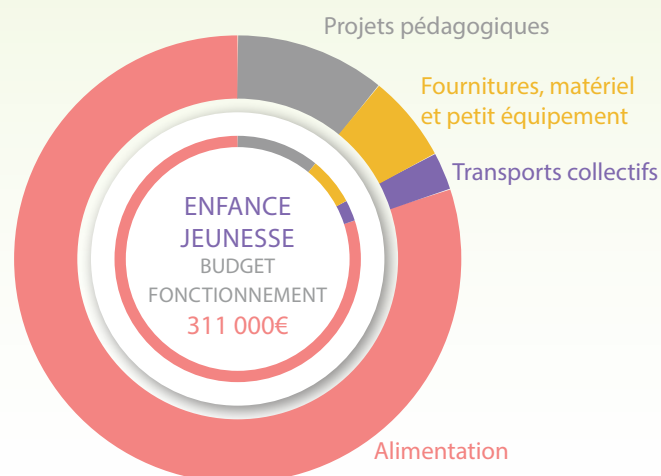
Les dépenses de fonctionnement liées au secteur enfance jeunesse scolaire représentent 20 % du budget général, traduction de la volonté de maintenir une action forte sur ce secteur.

Cette part a augmenté dans le budget 2021 en raison d'une augmentation de 43 % du budget alloué au nettoyage des écoles du fait des protocoles sanitaires à respecter (lavage quotidien des sols, désinfection des points de contact plusieurs fois par jour, etc.).

Au-delà du soutien dédié aux projets pédagogiques et de l'entretien des locaux, il est à noter, cette année, la poursuite du plan de rénovation énergétique de nos bâtiments déjà initiée et le lancement du dossier « rafraîchissement des cours d'école ». Une réelle prise de conscience des enjeux climatiques et de la nécessité de mise en place d'actions de lutte contre le changement climatique impose désormais des orientations budgétaires en ce sens, afin de garantir le confort des usagers pour les années à venir, notamment en période de canicule. Ces dépenses concernant nos écoles, liées aux enjeux environnementaux, représentent 75% du budget d'investissement.



ZOOM SUR LES DÉPENSES DU SECTEUR PÉRISCOLAIRE, CENTRE DE LOISIRS ET JEUNES



TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS PRÉVUS DANS LES CANTINES :

Le budget d'investissement dédié aux services périscolaires permet un renouvellement des équipements en cantine. Il faut, en effet, faire face à l'augmentation du nombre d'enfants qui fréquentent la cantine et qui, en 10 ans, est passé de 50% à 80%. Ceci nécessite une adaptation des capacités du matériel aux quantités et aux normes actuelles.

À la cantine de l'école des Vignes, durant les dernières vacances de Noël, une partie de l'électroménager et des plans de travail en formica ont été changés pour des équipements en inox. Cet investissement permet de répondre ainsi aux normes d'hygiène.

En janvier, des assainisseurs d'air ont été installés dans chaque cantine grâce à une subvention partielle de la Région Rhône-Alpes.

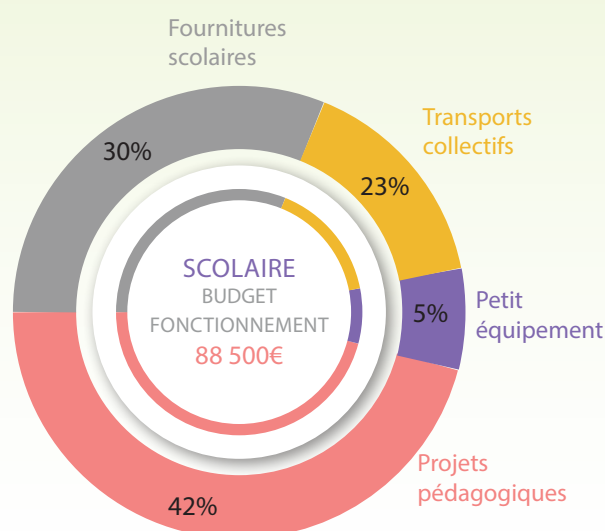
Pour l'année 2021, la cantine de l'école Poulatière devrait être équipée d'un nouveau lave-vaisselle et d'une trancheuse à pain automatique la mettant au niveau des deux autres cantines

BUDGET JEUNES :

En fin d'année dernière, un nouveau minibus a été acquis par la commune avec l'aide de la CAF sensible au fait qu'il servira pour les sorties et les séjours jeunes. Le minibus sera mutualisé avec d'autres services pour d'autres activités (ex : transport des personnes âgées).

Pour 2021, c'est le mobilier et le matériel du Local Jeunes qui seront changés afin d'améliorer l'accueil des jeunes et d'en faire un lieu convivial propice aux échanges et à l'accompagnement des adolescents.

ZOOMS SUR LES DÉPENSES DU SECTEUR SCOLAIRE



TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS PRÉVUS DANS LES ÉCOLES

L'entretien et la rénovation des bâtiments sont un poste de dépense important répondant aux évolutions réglementaires et aux enjeux environnementaux.

Engagée depuis plusieurs années dans une politique de réduction de la consommation énergétique, la commune a investi dans différents travaux :

- dIsolation des toitures,
- dInstallation de stores et volets roulants (pour limiter la chaleur en été et conserver la chaleur en hiver),
- dIsolation des huisseries (double vitrage, huisseries en aluminium, etc.)
- dChangement des luminaires (remplacement des néons par des LED) ;

Elle continue de le faire : en 2021, les travaux de changement des huisseries, des faux-plafond/luminaires et de rafraîchissement des peintures sont programmés.

De plus, en parallèle des travaux sur les bâtiments déjà engagés, la commune souhaite travailler sur les cours d'école afin de tendre vers des cours de récréation mieux adaptés aux changements climatiques et aux pratiques des enfants offrant ainsi des lieux de repli lors des périodes difficiles de canicule. A l'heure actuelle, la quasi-totalité des surfaces des cours d'écoles sont imperméables, très minérales et participent à la création d'îlots de chaleur. Il semble indispensable de les faire évoluer. Une étude est donc en cours sur le rafraîchissement des cours d'école (création d'îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols, etc.).

Nous lançons également un plan de renouvellement du mobilier sur plusieurs années. En 2021 une première enveloppe est allouée pour le remplacement du mobilier vieillissant par un mobilier plus adapté aux usages actuels.

En outre, nous maintenons notre investissement sur l'équipement numérique des écoles pour une phase de renouvellement des équipements.

En termes d'équipement sanitaire, l'école maternelle Clos Marchand sera cette année la dernière école à être équipée d'une douche pour faciliter le change des enfants car l'apprentissage de la propreté n'est pas toujours acquis à la rentrée en petite section, d'autant plus que l'école est désormais obligatoire toute la journée dès 3 ans.

CCAS

ÉTANT DONNÉ LES BESOINS CROISSANTS, LE BUDGET DU CCAS VA BÉNÉFICIER POUR L'EXERCICE 2021 D'UNE DOTA-TION UN PEU PLUS IMPORTANTE.

La raison d'être du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est d'apporter une aide concrète aux habitants en situation de fragilité ou en précarité sociale, tous citoyens à part entière, et de les accompagner dans leurs difficultés conjoncturelles ou structurelles.

Qui sont ces habitants qui ont besoin de la solidarité communale ?

d Des personnes très âgées, nombreuses sur la commune, confrontées à des difficultés d'habitat, de mobilité, de santé, quelque fois isolées, ne maîtrisant pas les nouvelles technologies, à la recherche de services leur permettant de rester chez elles (auxiliaires de vie sociale, restauration à domicile, téléalarme...), ou qui, souvent à contre cœur, sont à la recherche d'un établissement et ont besoin de conseils. Ils souhaitent qu'on les écoute !

Depuis quelques mois une consultante en gérontologie est au service de ces personnes et de leurs proches.

d Des personnes, adultes ou enfants, en situation de handicap qui peuvent se sentir marginalisées, démunies, qui se battent pour faire valoir leurs droits et sont confrontées à des problèmes financiers.

d Des personnes en situation de précarité sociale, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires de RSA, ces invisibles qui ont des difficultés à vivre au quotidien avec leurs minima sociaux.

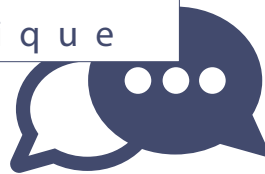
Ne nous voilons pas la face, le nombre de ces personnes « vulnérables » augmente ! Le CCAS leur vient en aide autant qu'il peut.

La responsable du CCAS les accueille, les écoute, leur facilite les démarches auprès des administrations, les met en relation avec des professionnels ou associations spécialisées.

Des aides financières peuvent être accordées par une commission composée d'administrateurs du CCAS sur sollicitation d'une assistante sociale.

Par ailleurs des aides pour les enfants sont octroyées, en fonction des revenus du ménage, afin qu'ils puissent participer à des activités sportives et culturelles.

Enfin c'est le CCAS qui a en charge l'organisation des festivités de Noël pour les personnes âgées (repas et colis).



Tribune politique de la majorité

Au-delà des frontières...

Anciennement, les communes de France étaient très distinctes les unes des autres. Les frontières n'étaient guère perméables et l'appartenance à un territoire était, elle, très forte. Le hameau, le village, le bourg, étaient des microcosmes.

Au vingt-et-unième siècle, en dehors du cadastre et de la notion de propriété, les limites de la commune sont devenues très relatives. Le jeu combiné de l'évolution des modèles économiques et des modes de vie de nos concitoyens fait apparaître un grand système territorial. Dans cet environnement redimensionné, l'interdépendance des communes sonne la fin des logiques historiques d'autonomie et de concurrence.

Désormais, tous les enjeux de service publics sont non seulement transversaux mais doivent se conjuguer à différentes échelles. On touche aux limites d'une logique dans laquelle chaque territoire, chaque collectivité produisait de la politique et organisait des services publics de manière autonome.

Ceci trouve son origine tant dans l'adaptation bien comprise aux moyens modernes de communication que dans la nécessité de rationalisation exigée par les réalités économiques.

C'est pourquoi, comme nous y invite le « projet de territoire » porté par la communauté de communes Le Grésivaudan, il est urgent que Saint-Ismier accentue son dialogue avec les communes voisines pour produire autrement du « service public » et réduire les coûts ce qui aura pour effet, entre autre, de nous permettre de mieux maîtriser la fiscalité.

Une année 2021 plus sereine que la précédente devrait nous permettre d'affirmer ce nouveau mode de relations intercommunales dans lequel nous sommes déjà engagés.

Henri Baile, Maire de Saint-Ismier



Tribune politique de l'opposition

St-Ismier de nouveau sanctionnée pour son déficit en logements sociaux, nécessité d'agir.

Tous les trois ans, l'Etat examine comment les communes ont rempli leurs objectifs pour atteindre d'ici 2025 les 25% de logements sociaux fixés par la loi SRU du 13/12/2000 qui vise à favoriser l'équilibre social dans les communes de plus de 3500 habitants.

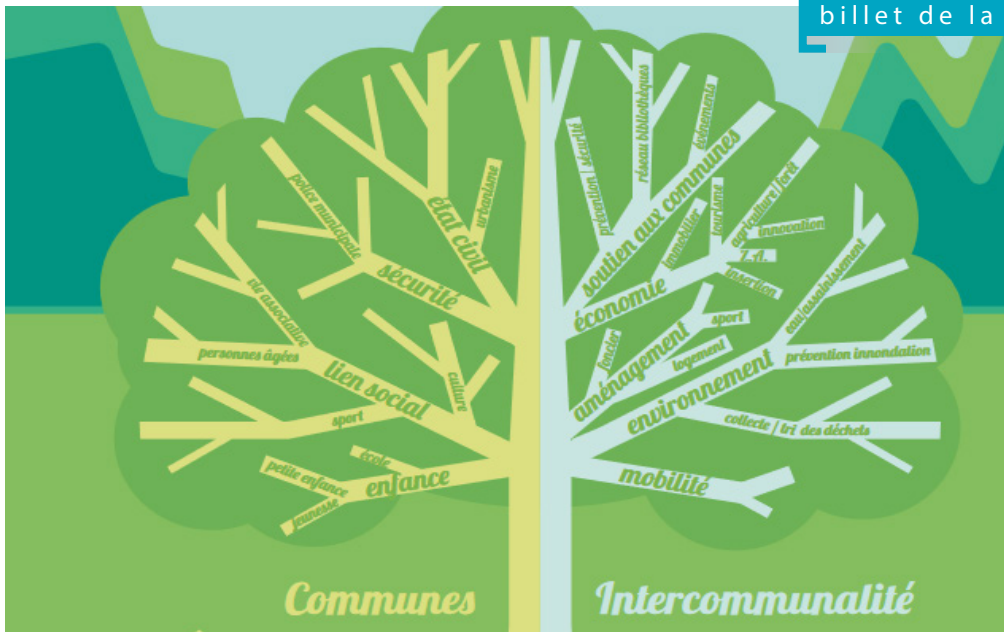
Ainsi, le 28/12/2017, la commune de Saint-Ismier, déficitaire en logements sociaux, avait été déclarée « carencée » par la Préfecture de l'Isère pour n'avoir réalisé que 53 logements sociaux (47%) sur les 113 fixés pour l'objectif triennal 2014-2016. Conséquence, une majoration de 101% du prélèvement par logement social non réalisé, et le transfert à l'Etat des droits de réservation dont dispose la commune sur les logements sociaux (arrêté n° 38-2017-12-28-009). De 2018 à 2020, la pénalité applicable a été de l'ordre de 300 000 €/an. Elle a été absorbée par la réalisation de travaux à caractère sociaux.

Lors de la période 2017-2019, la commune a réalisé 34 logements sociaux sur les 147 fixés par l'objectif triennal (taux de réalisation de 23,13% plus faible que la période précédente). En raison de ces mauvais résultats, Saint-Ismier a été pour la seconde fois déclarée commune carencée (en Isère : 8 communes carencées / 75 communes de plus de 3500 habitants). Le transfert à l'Etat des droits de réservation dont dispose la commune sur les logements sociaux a été reconduit et la majoration du prélèvement a été portée à 240% (actes administratifs Isère n° 38-2020-157 du 31/12/2021). Cette sanction applicable pour 3 ans à compter de janvier 2021, se traduit en 2021 par une perte de 408 000 € dans le budget de fonctionnement déduction faite du solde du compte d'avance (travaux à caractères sociaux - DOB du 25/02/2021).

Pour 2020-2022, le nombre de logements sociaux à réaliser pour répondre aux obligations de la loi SRU, et compenser les logements non réalisés dans les périodes précédentes, est de 215 logements. Honorer cet objectif est une nécessité pour sortir de l'état de carence. Le projet de révision du PLU devra prendre en compte cette réalité.

Christian Picard, Birgit Josselin et Odile Stivalet

Groupe Saint-Ismier Cap 2026
www.saint-ismier-cap2026.fr



CCLG, conseils des 14 décembre 2020 et 25 janvier 2021

L'EAU TROUBLE LE DÉBAT DE DÉCEMBRE

Le conseil communautaire de fin d'année s'est poursuivi dans un format hybride afin de répondre aux contraintes sanitaires : les membres du bureau étaient en présentiel à la maison du Grésivaudan et les conseillers en distanciel.

Ce format peu propice au débat fut pourtant le théâtre d'un long échange relatif au mécontentement de certains élus communaux faisant suite à une forte augmentation des tarifs de l'eau décidée sous le mandat précédent, pour certaines communes. Avec, pourtant, un service jugé peu conforme aux attentes des usagers : problème de réseau, nombreux contentieux, procédures lourdes, contact difficile... Le tonnerre grondait.

Dans ce contexte houleux, anciens et nouveaux représentants de la commission « Eau et assainissement » ont tenté d'expliquer les motifs et apaiser les tensions « en prenant le temps nécessaire au dialogue » à la demande du président, Henri Baile. Un tarif adapté aux critères sociaux pourrait être instauré en 2022 et l'engagement a été pris de stabiliser le tarif de l'eau pour les 2 années à venir.

Une étude des différents seuils pour ne pas pénaliser les familles nombreuses a été demandée par le président. Elle sera placée sous la conduite politique de François Bernigaud, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement.



CROIRE EN L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN JANVIER

C'est avec une certaine émotion dans la voix, traduisant son investissement à cette cause, que Jean-François Clappaz, vice-président chargé de l'économie et du développement industriel, présentait une délibération relative à la volonté du Grésivaudan de participer au fonds d'investissement Coopaventure, destiné à soutenir les entreprises numériques coopératives et éthiques : elles se caractérisent par la place centrale que tiennent les salariés dans leur gouvernance et la détention du capital. Cette somme permettra d'accompagner 15 projets sur 3 ans.

En complément, Claude Benoit et Patrick Beau rendaient compte de l'appel à candidatures lancé pour recruter 30 personnes destinées à siéger au conseil de développement du Grésivaudan, une instance chargée de l'étude de saisines confiées par l'assemblée mais non décisionnaire. Un tirage au sort permettra de composer l'effectif selon des critères géographique, économique, de parité et représentativité générationnelle... parmi les 163 volontaires recensés.

Lors de ces 2 séances, des ajustements de budget dus au contexte COVID et des soutiens aux associations ont été adoptés.

A noter aussi, la signature de la convention avec Cinétoiles afin d'accompagner la programmation de l'été prochain et, pour Saint-Ismier, une subvention de 300 000€ qui participera à la réhabilitation de l'habitat social du Domaine de Pont Rivet: l'isolation thermique représente un enjeu majeur afin que les bâtiments classés aujourd'hui en étiquette énergétique E, progressent jusqu'au niveau C après travaux.

Comptes-rendus sur : <https://www.le-gresivaudan.fr/114-deliberations.htm>

à la médiathèque...

conférence

Conférence Evrard WENDENBAUM

Les élèves des classes de CM1 de l'école de Clos Marchand et de la Poulatière sont venus écouter le récit des aventures du réalisateur et explorateur Evrard Wendenbaum, né à Saint-Ismier. Ils ont découvert les trésors botaniques et tous les animaux exceptionnels de ce massif du Makay à Madagascar.



Géologue de formation et passionné de nature, d'aventures, Evrard Wendenbaum est un explorateur des temps modernes. Il a mené depuis une quinzaine d'années des expéditions dans les recoins parmi les plus inaccessibles de la planète, d'où il rapporte de splendides images et d'incroyables récits d'aventure. Il a écrit un livre "Makay" et réalisé un film du même nom. Les deux documents sont disponibles à la médiathèque.

Evrard est un défenseur engagé de la nature, il dirige aujourd'hui l'ONG environnementale

Naturevolution et mène le projet "Lost Worlds" de préservation des dernières terres inconnues de la planète.

Etudiant les mammifères, les oiseaux, les amphibiens, les insectes et les plantes endémiques, son équipe d'écovolontaires a dressé, au fil des années, une cartographie précise de ce territoire et un inventaire détaillé de son exceptionnelle biodiversité.

Evrard se bat désormais pour la création de la nouvelle "Aire Protégée du Makay" à Madagascar et la mise en place d'un programme de conservation au bénéfice de la biodiversité et des habitants de la région.



flore locale

BALADE DÉCOUVERTE DES PLANTES SAU- VAGES ET DES ORCHI- DÉES DU HAUT MANIVAL

> **MERCREDI 5 MAI À 14H30**
sur inscription

La médiathèque est partenaire de l'association Gentiana qui a pour finalité et mission de promouvoir et de développer la connaissance de la flore sauvage iséroise ainsi que de participer à la préservation du patrimoine naturel végétal. Deux botanistes de cette association de défense de l'environnement encadrent une randonnée découverte des plantes sauvages et des orchidées au-dessus du chemin du Manival (sur inscription pour seulement 12 familles).

EXPO

Le merveilleux voyage de l'Apocryphe présenté par son auteur, Michel Sintès

L'artiste ismérien, Michel Sintès, a exposé son carnet de voyage imaginaire, dessiné pendant la période du confinement en avril 2020, et proposé un cycle de 2 séances d'ateliers pour aider les lecteurs à découvrir leur propre style. Cette chronique est disponible sous la forme d'un petit livre objet à la médiathèque.

Michel Sintès nous présente son merveilleux voyage.

« Drôles de vacances de Pâques !
Après un mois de télétravail, télé-devoirs, télé-tout et télé-rien, on va encore devoir rester confinés à la maison.
À Die, les enfants décident que ça ne se



passera pas comme ça. On va s'installer pour de bon dans le camion jaune, avec maman et le chien, et se jouer un vrai voyage, avec de vrais pique-niques et de vrais dodos.
Et nous, à Saint-Ismier, sommes priés de les rejoindre illico, sous peine de déchéance de notre dignité de grands-parents.
Et les journées prennent un sens, au fil des

messages échangés, pour décider des itinéraires, des étapes, et des péripéties.
En voici la chronique. »

Pour en savoir plus sur l'auteur, rendez-vous sur Facebook et le site Internet de la commune.

Ouverture de la grainothèque

Semences à Partager
Prenez, déposez, librement les graines qui vous plaisent

Mardi 30 mars 2021 à 17 heures

Médiathèque de l'Orangerie

Courriel : mediatheque@saint-ismier.fr
Tél : 04 . 76 . 52 . 92 . 76
Adresse : Le Clos Faure - 38330 Saint-Ismier
www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr

CRÉATION d'une grainothèque

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET CITOYENNE

> INAUGURATION
MAR. 30 MARS À 16H

Les graines sont précieuses et constituent des biens communs. Pour favoriser les échanges de semences fertiles entre les habitants, la médiathèque met en place une grainothèque qui vous permet de troquer vos semences de plantes sauvages récoltées au cours de vos promenades ou vos graines potagères et

florales cultivées dans votre jardin ou sur votre balcon contre d'autres. Identifiées puis ensachées, elles sont disposées dans le petit meuble à casier de la grainothèque.

Un éventail de fiche de reconnaissance des plantes sauvages est mis à votre disposition sur place par nos partenaires : la Maison de la Nature et de l'Environnement et l'association « Graine de Troc ». Le lycée horticole de Saint-Ismier nous a proposé un troc de semences de plantes potagères locales qu'il cultive sur son terrain certifié en agriculture biologique à titre d'expérimentation depuis 2017. Ces semences sont originales, adaptées à notre climat et donc plus résistantes aux maladies. En outre, elles possèdent une qualité nutritive bien plus importante que les légumes des étals ou les variétés du commerce.

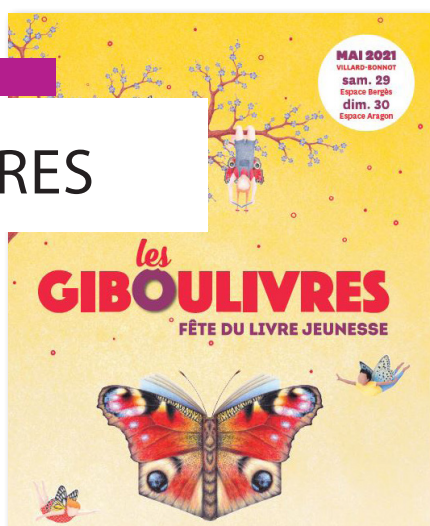
Vous pourrez découvrir aussi toutes les plantes d'extérieur en vente directe à la jardinerie du lycée et les formations programmées (voie scolaire, apprentissage et formations adultes).

Nous montrons également tous les vendredis soir du mois d'avril l'application numérique gratuite « Plantnet » qui est facile à utiliser sur smartphone pour identifier les arbres et les plantes.

lecture

GIBOULIVRES

Après le succès de la 1^{re} édition de la Fête du livre jeunesse, Les Giboulivres, les bibliothèques du réseau intercommunal du Grésivaudan présente la deuxième manifestation* qui aura lieu les 29 et 30 mai 2021.



Cette nouvelle édition se construit en renforçant sa dimension transversale. Elle s'élargit dans le temps et dans l'espace et s'appuie sur les partenaires du territoire : acteurs jeunesse, acteurs sociaux, acteurs culturels, acteurs économiques. Un Comité d'organisation, un pilotage technique et les bibliothécaires du réseau intercommunal en constituent les fondations. Spectacles vivants, ateliers, rencontres et dédicaces seront autant d'occasions de susciter l'échange et la découverte entre les auteurs de littérature jeunesse, leurs œuvres et le public. La manifestation sera précédée par des rencontres scolaires et publiques dans les communes participantes, les 27 et 28 mai 2021.

Créé en 2004 à l'initiative de 3 bibliothèques, « Les Giboulivres » sont l'unique manifestation autour de la littérature jeunesse dans le Grésivaudan. Son objectif est d'aller à la rencontre de publics éloignés de la lecture en multipliant les partenariats, de promouvoir la littérature jeunesse et de développer le goût de la lecture chez l'enfant. La fête du livre se veut un événement culturel festif et ludique, avec 9 auteurs invités sur 4 jours : Anne-Laure Bondoux, Delphine Chedru, Jennifer Dalrymple, Véronique Delamarre-Bellego, James Christ, Fanny Pageaud, Marc Pouyet, Isabelle Simler et Natalie Tual.

Lors de ces deux journées, entièrement gratuites et ouvertes à tous, spectacles, conférences et ateliers seront proposés au public.

d **Côté spectacle, le samedi 29 mai** plusieurs représentations auront lieu :

- « Lectures chantées » par Natalie Tual ;
- « Poutou-Sel et Mini-Sucre » par la compagnie Graine de Malice ;
- « La Mécanique du hasard » par le théâtre du Phare.

d **Le dimanche 30 mai**, les spectacles suivants seront également programmés :

- « Chiffons sous la pluie » par la compagnie Amarante une lecture dessinée avec l'autrice Anne-Laure Bondoux et sa fille, illustratrice/dessinatrice.
- Spectacle-Concert « Même pas » par Méli-Mômes clôturera la manifestation.

d **Côté ateliers**, et hormis les ventes de livres et les dédicaces, seront proposées aux visiteurs des lectures à voix haute, des ateliers créatifs animés par des bibliothécaires ou des prestataires ; des performances et représentations du travail réalisé en amont par les bibliothèques participantes, avec les groupes d'enfants, notamment à travers des expositions en lien avec le travail des auteurs invités...

d **Côté rencontres scolaires**, 3 rencontres d'auteurs jeunesse sont organisées par la médiathèque les 27 et 28 mai avec 2 classes de l'école de Clos marchand et une classe de l'école des Vignes. La romancière Véronique Delamarre Bellego rencontrera les classes de Mme Dupenloup et de Mr Rieux et l'auteur-illustratrice Delphine Chedru rencontrera la classe de Mme Freymond.

Tarif : entrée gratuite. Accès libre et gratuit aux spectacles, aux ateliers et aux jeux.

Accès :

d **Espace Bergès**, Avenue des Papeteries, 38190 Villard-Bonnot. Tél. : 04 76 89 54 87

d **Espace Aragon**, 19 Boulevard Jules Ferry, 38190 Villard-Bonnot. Tél. 04 76 71 22 51

*sous réserve de la réglementation en vigueur

DEUX ISMÉRUSIENS qui ont compté pour la commune nous ont quittés



Horst FRANK

De nombreux habitants étaient rassemblés dans l'église du village le vendredi 5 mars pour des obsèques. C'est que Horst Frank, figure bien connue surtout des plus anciens des Ismériens, nous a brusquement quittés en début de mois à l'âge de 85 ans.

Ce vieux monsieur si affable, si plein d'humour et si friand de conversation et de compagnie, ne vous saluera plus depuis son vaste jardin, chemin du Rozat, quand vous vous rendez dans les commerces ou depuis sa cour, chemin de l'église.

La municipalité ne peut manquer d'évoquer son souvenir dans le journal Le Lien car il avait été un de ses agents municipaux pendant une longue période et un ancien combattant actif, présent à toutes les cérémonies du souvenir. Longtemps il a fait office de porte-drapeau en tant qu'ancien légionnaire, membre de l'UMAC (l'Union des Mutilés et Anciens Combattants) et membre de la FNACA (la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie) dont il avait cofondé l'antenne de Saint-Ismier.

En outre, la mairie était en lien étroit avec lui depuis la signature d'un viager engagé par la commune sous le mandat de Mme Lucile Ferradou.

Il était né en 1935 en Allemagne, dans le Land de Hesse, près de Francfort, à Neu-Isenburg où une cérémonie a également été orga-

nisée le vendredi 5 mars.

Légionnaire engagé pour la France, à la fin de ses campagnes, il avait été traité à l'hôpital militaire de la Tronche puis accueilli dans une pension à Domène où il avait rencontré la sœur de la propriétaire, sa future femme, « Nanou ». Celle-ci, dotée d'une très belle voix de soprano, chantait dans les bals. Elle a aussi beaucoup chanté aux cérémonies de commémoration pour lesquelles elle entonnait encore récemment « La Marseillaise » ou, plus malicieusement, « La Madelon ».

Installé à Saint-Ismier, le couple a longtemps tenu avec Mme Maury, la mère de Mme Frank, une maison de retraite familiale hébergeant avec humanité une dizaine de personnes âgées au centre bourg.

Connu pour son engagement à l'ASPAG, l'Association de Protection des animaux du Grésivaudan qu'il a présidé, Horst a également fait partie avec sa femme de la troupe de théâtre « Les Baladins » qui a organisé des soirées cabarets et donné de nombreuses pièces à la salle du Rozat et même à l'Agora.

On se souvient de « J'y suis j'y reste » de Raymond Vincy et Jean Valmy ou encore de « La Soupière » de Robert Lamoureux.

Resté seul depuis quelques années après le décès de sa femme, Horst qui aimait les échanges était heureusement entouré d'intervenantes attentives qui l'ont accompagné avec dévouement.



Jean-Claude SERGENT

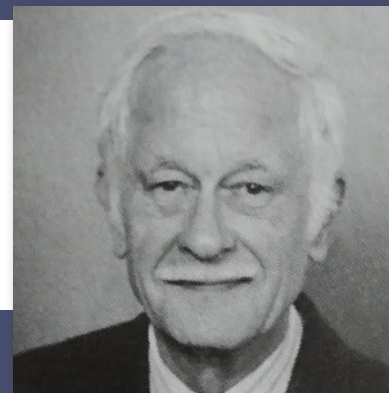
Figure de l'engagement communal et social, J-C Sergent s'est éteint le 7 mars 2021 à plus de 89 ans. Il a été membre de l'AMI (Action Municipale Ismérienne) puis de l'association GPS (Groupe Progrès et Solidarité) de Saint-Ismier issue de l'AMI et ensuite étendue au Grésivaudan.

Dynamique militant de l'action locale, Jean-Claude Sergent a été élu municipal à Saint-Ismier de 1977 à 1989. C'est dans ce cadre qu'il a fondé l'AMI en 1983, une association qu'il a présidée 13 ans durant, de 1989 à 2000, puis à nouveau de 2007

à 2008.

Il a résidé 42 ans dans notre village où il a su faire coexister ses actions en faveur de la démocratie locale et l'action sociale engagée avec un sens du dialogue remarqué.

Il faisait partie des citoyens qui ont su faire avancer notre commune, ce dont la municipalité actuelle ne peut que le remercier.





L'ABEILLE DAUPHINOISE

L'ABEILLE DAUPHINOISE, SYNDICAT D'APICULTURE DE L'ISÈRE PLUS QUE CENTENAIRE, S'EST DONNÉE POUR MISSION LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉFENSE DE L'APICULTURE DURABLE.

Comme chaque année, nous proposons :

d une initiation à l'apiculture, ouverte à tous, d'une durée de 8 journées : de l'installation de ruches jusqu'à l'hivernage, en passant par les soins et la récolte. Cette formation se déroule de mars à septembre 2021 sur le campus de St Martin d'Hères ou en visioconférence (matin-théorie) et sur nos ruchers-écoles (après-midi pratique). Son coût est de 80€ annuels + une adhésion à l'association de 18€.

d des stages de perfectionnement pour les plus exercés.

[+d'infos]

www.abeille-dauphinoise.fr

ou venir nous rencontrer à Poisat au 22 Place Bernard Palissy, le mercredi après-midi ou le samedi matin.

Au plaisir de vous rencontrer, les jeudis à 20h!



QUELQUES NOUVELLES DE DAUPHINELLE

QUE DE CHEMIN PARCOURU !

La chorale Dauphinelle créée en 1982 devient Chœur Dauphinelle en 2020.

Malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire le Chœur Dauphinelle continue à préparer de nouveaux programmes.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'il chantera les 28 et 29 mai 2021 en l'église de Vizille et de Brignoud avec le groupe Sud-américain LOS CALCHAKIS.

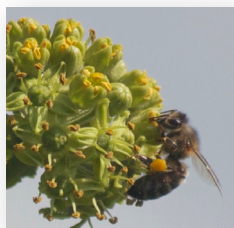
Au programme : DESTINO PATAGONIA, une cantate qui narre le parcours initiatique du voyageur que nous sommes tous.

Ensuite vous pourrez retrouver les choristes de Dauphinelle le 27 juin 2021 avec le Libertquartet. Ce concert sera donné en l'église de la Côte St André au profit de la recherche contre le cancer.

Mais les projets ne s'arrêtent pas là puisqu'en novembre 2021 c'est un beau programme de musique française qui vous sera proposé.

Si ces concerts vous inspirent, rejoignez-nous après une petite visite sur notre site www.dauphinelle.net

[Toutes les infos]
www.dauphinelle.net



ASSOCIATION APICOLE DE SAINT-ISMIER

L'Association AASI - Association Apicole de Saint-Ismier, recueille gratuitement les essaims d'abeilles, qui seront ensuite installés dans le rucher communal et serviront à la formation et au remplacement des colonies perdues. Appelez le plus rapidement possible à la vue de l'essaim, car il ne tardera pas à repartir ! Vous participerez ainsi à la sauvegarde d'une espèce menacée, à la pollinisation sur la commune de Saint-Ismier, et à la formation d'apiculteurs débutants.

Pour cela, appelez le 06 51 58 14 36.

DON DU SANG

CAMPAGNE DE DON DU SANG
à l'Espace Agora le 22 février dernier



AVRIL

MERCREDI 14 > 14h30
PRINCES ET PRINCESSES
Parc de la mairie.

SAINT ISMIER

14 avril à 14h30
parc de la mairie

Princes
et princesses

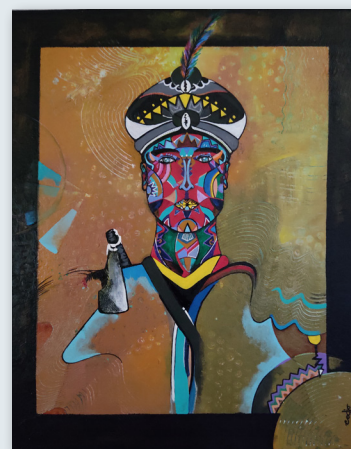
www.saint-ismier.fr / Tél : 04 76 52 52 25
Saint-Ismier sur Facebook

MAI

Samedi 8 mai 2021
COMMÉMORATION
DU 8 MAI
1945

SAMEDI 8 > 14h30
COMMÉMORATION
DE LA VICTOIRE
DE 1945
Défilé de jeeps militaires.
14h30: Mémorial Doyen Gosse
14 h 45: Plaque Lagier
15 h : Place de l'Église.

3 MAI > 30 JUIN
COJO
Exposition en salle des mariages
Entrée libre



3 MAI > 10 MAI

PRINTEMPS DES ARTS
Espace Aragon, Villard Bonnot

Depuis 2017, Villard-Bonnot organise avec l'Espace Aragon et Le Grésivaudan une manifestation culturelle nommée « Printemps des Arts ».

« Papeteries : Mémoire d'homme, mémoire de ville » (2017),
« Au fil de l'eau » (2018), « Cap sur le pays des Songes » (2019)... Début mai 2021, découvrez une nouvelle exposition, un voyage inédit dans l'univers exceptionnel d'artistes talentueux aux techniques très différentes les unes des autres !

A chacune de ses éditions, l'événement invite tous les artistes (amateurs et/ou professionnels) à s'inspirer du thème proposé et à créer une œuvre originale pour l'occasion.

Infos : com@villard-bonnot.fr

